

VILLE DE CHAMBERY

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU lundi 28 janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf et le lundi vingt-huit janvier à 18H30, le Conseil Municipal de la Ville de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses réunions, sous la présidence de Michel Dantin, Maire.

N°	TITRE	RAPPORTEUR	VOTE	DECISIONS	TEMPS DE PASSAGE *
1	APPROBATION D'UNE CONVENTION DE COOPERATION FINANCIERE POUR L'ACCUEIL DE MANIFESTATIONS AU PARC DES EXPOSITIONS ET AU PHARE	Michel Dantin	Mis aux voix, M. Guy Fajeau, s'étant abstenu (1), le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Le conseil municipal approuve le modèle de convention de coopération financière dans les modalités exposées ci-dessus; Autorise le maire ou son représentant dûment délégué à signer les conventions de coopération financière lors de manifestations, ainsi que tout document annexe; Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.	15 min
2	DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'OPERATION DE RESTAURATION IMMOBILIERE (ORI) DANS LE CADRE DE L'OPERATION PROGRAMMEE POUR L'AMENAGEMENT DE L'HABITAT RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH - RU)	Josiane Beaud	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Sollicite de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat une subvention au taux le plus élevé possible de ces aides aux études de l'ORI ; Sollicite la CDC Caisse des Dépôts et consignations pour ses aides financières à l'étude de faisabilité de l'ORI ; Sollicite la communauté d'agglomération Grand Chambéry, délégataire des aides à la pierre et représentée par l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat, pour ses aides propres ; Dit que les crédits nécessaires seront inscrits annuellement au budget de la Commune.	22 min

3	CLASSEMENT DE LA RUE COMMANDANT JOSEPH PERCEVAL DANS LE DOMAINE PUBLIC	Josiane Beaud	Mis aux voix, Mmes Bernadette Laclais, Françoise Marchand, Claudine Mourier, Claudette Levrot-Virot, Angela Caprioglio-Hisler, MM. Jean-Pierre Ruffier, Henri Dupassieux, Jean-Benoit Cerino, Guy Fajeau, Alain Caraco, s'étant abstenus (10), le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide le classement dans le domaine public routier communal de la rue Commandant Joseph Perceval, telle qu'elle figure sur le plan ci-joint ; Autorise le maire ou son représentant à signer tous les documents afférents audit classement et procédures.	32 min
4	SECTEUR CENTRE NORD DE LA VILLE DE CHAMBERY - AMENAGEMENT DES VOIRIES PRINCIPALES - AUTORISATION DE LANCER DES CONSULTATIONS DE TRAVAUX ET DE SIGNER LES MARCHES A INTERVENIR	Walter Sartori	Mis aux voix, Mmes Bernadette Laclais, Françoise Marchand, Claudine Mourier, Claudette Levrot-Virot, Angela Caprioglio-Hisler, MM. Jean-Pierre Ruffier, Henri Dupassieux, Jean-Benoit Cerino, Guy Fajeau, Alain Caraco, votant CONTRE (10), le rapport est adopté à la majorité absolue	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le lancement de la consultation pour : - les travaux d'aménagement de l'avenue du Repos pour un montant estimé à 3 120 000 € TTC - les travaux d'aménagement de la voirie nouvelle pour un montant estimé à 1 440 000 € TTC - la construction d'un pont sur la Laysse pour un montant estimé de 3 480 000 € TTC ; Autorise le Maire, ou son représentant dûment habilité, à passer et à signer les marchés de travaux correspondants à intervenir ainsi que tous les actes y afférents, sur la base de l'article L.2122-21-1 du CGCT ; Dit que la dépense sera imputée sur l'autorisation de programme globale correspondante.	38 min
5	FALAISE DES MONTS - MISE EN SECURITE DES PROPRIETES - SERVITUDE D'ACCES AUX OUVRAGES DE PROTECTION	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide l'établissement de servitudes d'accès sur les propriétés cadastrées section BV numéros 29-30-31-32-33-34-220-223-36-37-43 et section BH numéros 84 et 83, selon le modèle ci-joint ; Autorise le Maire ou son représentant à signer les conventions ci-dessus visées, ainsi que tous documents y afférents ; Dit en vertu de l'article 1042 du Code général des impôts, ces conventions sont exonérées de tous droits et taxes au profit du Trésor.	43 min

6	AVENUE DU DOCTEUR DESFRANCOIS - ACQUISITION DE PARCELLES	Walter Sartori	Mis aux voix, M. Xavier Dullin, n'ayant pas pris part au vote (1), le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide l'acquisition par la Commune, à titre gratuit, des parcelles cadastrées section BR n°105-106 et 107, situées avenue Docteur Desfrancois et chemin des moulins, pour une superficie totale de 953 m², appartenant à Grand Chambéry ; Autorise le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique, ainsi que tous documents y afférent ; Dit en vertu de l'article 1042 du Code général des impôts, cette acquisition est exonérée de tous droits au profit du Trésor.	44 min
7	CONVENTION ENTRE L'INSTANCE REGIONALE D'EDUCATION ET DE PROMOTION DE LA SANTE AUVERGNE-RHONE-ALPES, L'OBSERVATOIRE REGIONAL DE LA SANTE AUVERGNE-RHONE-ALPES, L'UNIVERSITE SAVOIE MONT-BLANC ET LA VILLE DE CHAMBERY	Muriel Jeandet	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la convention quadripartite de partenariat ; Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention quadripartite de partenariat entre l'Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé Auvergne Rhône-Alpes, l'Observatoire Régional de la Santé Auvergne Rhône-Alpes, l'Université Savoie Mont-Blanc et la Ville de Chambéry pour une durée de 1 an, ainsi que tout document administratif afférent à la présente convention ; Approuve le versement d'une participation financière de 5000 euros ; Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'année 2019.	47 min
8	DISPOSITIF D'AIDES AUX COPROPRIETES POUR DES TRAVAUX DE SECURISATION DES IMMEUBLES SITUES DANS LES QUARTIERS ANCIENS	Jean-Claude Davoine	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la démarche d'attribution d'une aide à réalisation de travaux de sécurisation des immeubles situés dans les quartiers anciens dans les conditions fixées par la présente délibération et soumet chacune des demandes à un dossier de subvention et à la convention joints en annexe ; Approuve le modèle de convention joint en annexe ; Approuve le dossier de subvention joint en annexe ; Autorise le Maire ou son représentant dûment habilité à signer tous les documents afférents à cette attribution ; Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.	50 min
9	PROTECTION AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES DE TABLEAUX DE L'EGLISE NOTRE-DAME	Jean-Claude Davoine	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise le Maire, ou son représentant, à transmettre son accord pour le classement des tableaux du Chemin de croix et de Saint François avec Sainte Jeanne de Chantal auprès de la Direction des Monuments Historiques de la Direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes.	56 min
10	CONVENTION ENTRE LA VILLE DE CHAMBERY ET L'ASSOCIATION AUVERGNE-RHONE-ALPES LIVRE ET LECTURE - 2019-2021	Alexandra Turnar	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve les termes du projet de convention et son annexe financière joints au rapport ; Autorise le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document relatif à sa mise en œuvre ; Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif des années 2019 à 2021.	59 min

11	RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ENTRE LA CITE DES ARTS ET LE RESEAU DES CONSERVATOIRES DE L'ARC ALPIN	Alexandra Turnar	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le principe et les termes du renouvellement de la convention relative au réseau des conservatoires de l'Arc Alpin ; Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.	1h00
12	RAPPORT SUR L'ETAT ET L'EVOLUTION DE LA DETTE COMMUNALE AU 31 DECEMBRE 2018	Benoit Perrotton	LE CONSEIL MUNICIPAL : Prend acte de la présentation du rapport sur l'état et l'évolution de la dette communale au 31/12/2018, annexé à la présente délibération.		1h08
13	RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019	Benoit Perrotton	Mis aux voix, Mmes Bernadette Laclais, Françoise Marchand, Claudine Mourier, Claudette Levrot-Virot, Angela Caprioglio-Hisler, MM. Jean-Pierre Ruffier, Henri Dupassieux, Jean-Benoit Cerino, Alain Caraco, s'étant abstenus (9), M. Guy Fajeau, votant CONTRE (1), le rapport est adopté à la majorité absolue	LE CONSEIL MUNICIPAL : Prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires et de la transmission du rapport d'orientations budgétaires ; Se prononce sur les orientations budgétaires telles que présentées dans ce rapport.	1h22
14	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE LOCALE « POMPES FUNEBRES DE CHAMBERY ET DES COMMUNES ASSOCIEES (PFCCA) » - APPROBATION DES TARIFS 2019 DU SERVICE CONCEDE	Benoit Perrotton	Mis aux voix, Mmes Sylvie Koska, Delphine Julien, Dominique Saint-Pierre, Dominique Mornand, Elisabeth Borson, MM. Pierre Perez, Christian Papegay, Jean-Benoit Cerino, Guy Fajeau, n'ayant pas pris part au vote (9), le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve les propositions de tarifs faites par la Société d'Economie Mixte Locale « Pompes Funèbres de Chambéry et des Communes Associées » pour l'année 2019, telles que présentées en annexe, à compter du 1er février 2019 ; Autorise le Maire ou son représentant à communiquer ces tarifs au concessionnaire de la Ville.	2h26

15	AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA RECONSTRUCTION DU STADE MUNICIPAL DE CHAMBERY	Walter Sartori	Mis aux voix, MM. Henri Dupassieux, Guy Fajeau, votant CONTRE (2), le rapport est adopté à la majorité absolue	LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise le Maire ou son représentant habilité à signer le marché négocié de maîtrise d'œuvre avec l'équipe Patey Architectes (Mandataire) / Olgga Architectes / CET / Batiserf ingénierie / Profil Etude / Canopée / Techni'cité / L'atelier des Cairns pour les montants sus mentionnés, ainsi que la signature de tous les actes y afférents ; Approuve l'enveloppe financière prévisionnelle réévaluée affectée à l'opération et s'engage à assurer le financement de l'opération.	2h33
16	AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION DES ACCORDS-CADRES DE FOURNITURES DE BUREAU	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la création d'un groupement de commande entre Grand Chambéry (coordonnateur du groupement), la Ville de Chambéry, le CCAS de Chambéry, la Ville de la Motte-Servolex, le CCAS de la Motte-Servolex, les communes de Saint-Sulpice, de Jacob-Bellecombette, de Saint-Jean-d'Arvey, de Lescheraines et le syndicat mixte Savoie Déchets pour la passation d'accords-cadres de fournitures de bureau ; Approuve la convention constitutive de groupement de commande jointe à la présente ; Autorise le Maire ou son représentant dûment habilité à signer ladite convention constitutive de groupement de commande ; Autorise le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres mono-attribués avec émission de bons de commande issu du groupement de commande pour le compte de la Ville ; S'engage à inscrire les budgets correspondants en dépenses.	2h38
17	INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL	Pierre Perez	Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, donne acte au présent rapport		2h40
18	VOEU - RESOLUTION GENERALE DU 101E CONGRES DES MAIRES ET DES PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITE	Michel Dantin	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Soutient la résolution finale de l'AMF qui reprend l'intégralité des points de négociation avec le Gouvernement	2h45

* N.B. Les vidéos de retransmission intégrale des conseils municipaux, disponibles sur le site internet de la ville, sont chapitrées par délibération.

Affiché à l'Hôtel de Ville le 30 janvier 2019

Michel Dantin
Maire

